

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

Questions administratives et financières

Sessions de la Conférence des Parties

STRUCTURE ET DUREE DES FUTURES SESSIONS

Contexte

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Lors de la 61<sup>e</sup> session du Comité permanent (Genève, août 2011), le Secrétariat a présenté un document sollicitant l'avis du Comité sur la possibilité de réduire la durée des sessions de la Conférence des Parties. Le Comité a demandé au Secrétariat de tenir compte des observations formulées à cette session et de préparer un nouveau document pour examen à la 62<sup>e</sup> session du Comité permanent (SC62, juillet 2013).
3. A la 62<sup>e</sup> session du Comité permanent, le Secrétariat a soumis un nouveau document à ce sujet. La décision ci-après a été consignée dans le procès-verbal de la séance :

*Le Comité convient de proposer que la deuxième semaine de la CoP16 ne dure que quatre jours et que cela soit un galop d'essai. Il convient d'examiner le fonctionnement de la CoP16 à sa première session ordinaire suivante (sa 65<sup>e</sup> session), au cours de laquelle le Secrétariat devra présenter une analyse financière afin que l'on puisse déterminer si des économies ont été faites. Le Comité prend note également de l'opinion selon laquelle le changement de structure des sessions de la Conférence des Parties ne devrait pas entraîner un surcroît de travail dans les groupes de travail car cela pourrait désavantager les petites délégations.*

4. Par conséquent, à la CoP16, le programme de travail provisoire présenté dans le document CoP16 Doc. 3 (Rev. 2) a prévu une session dont la deuxième semaine ne comptait que quatre jours, ce qui a été rendu possible en :
  - a) tenant la première séance plénière l'après-midi du premier dimanche;
  - b) ne prévoyant qu'une seule séance pour les réunions régionales; et
  - c) en prolongeant de 30 minutes chaque journée de travail des Comités I et II.

Ce programme de travail provisoire a été adopté à la CdP16.

Effets sur la conduite des travaux de la CoP16

5. Le Secrétariat estime qu'en comparaison avec les sessions antérieures, le fait d'avoir réduit la durée de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties n'a eu aucune incidence négative sur le déroulement de la réunion. Le programme de travail a été sérieusement perturbé par la convocation de deux séances plénières non planifiées pour examiner les amendements au règlement intérieur. Ces plénières supplémentaires ont pris environ trois heures et demie qui avaient été prévues pour des réunions des Comités I et II. En dépit de cela, ces Comités ont réussi à achever leurs travaux à temps et sans avoir

recours à des sessions nocturnes. Cela a pu se faire en particulier grâce à la remarquable direction assurée par les présidents des Comités I et II.

### Conséquences financières

6. La durée réduite de la CoP16 a eu des conséquences financières pour trois entités : le pays hôte, les participants et Secrétariat.
7. Pour le pays hôte, il y a eu un impact à deux égards:
  - a) réduction d'une journée pour les frais de location de la salle de conférence et les frais de personnel associés ;
  - b) conformément à la résolution Conf. 16.2 *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2014-2016*, et aux résolutions antérieures concernant le financement:

*toutes les sessions de la Conférence des Parties et toutes les sessions ordinaires du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes devraient se tenir en Suisse, à moins qu'un pays hôte candidat n'assume la différence de coût entre le lieu qu'il propose et la Suisse.*

En conséquence, les frais de déplacement du personnel du Secrétariat et de la Conférence de la CITES (assistants, interprètes, rapporteurs, traducteurs), et leurs frais d'hébergement et de séjour doivent être payés au pays hôte sur la base du taux des Nations Unies. Le personnel de conférence et du Secrétariat CITES à la CoP16 représentait un effectif de 62 personnes. Au moment de la réunion, l'indemnité journalière de subsistance fixée par l'Organisations des Nations Unies pour Bangkok était de USD 233. Ainsi, la réduction d'un jour de la durée de la session a permis au pays hôte d'économiser USD 14 446.

8. Les États et organisations ayant participé à la réunion devraient, au même titre, avoir bénéficié d'une réduction d'une journée des frais d'hébergement et de séjour pour chacun de leurs représentants.
9. La modification du programme de travail n'a eu aucune incidence négative pour le Secrétariat, partant, pour le Fonds d'affectation spéciale CITES. Malgré 30 minutes supplémentaires d'interprétation chaque jour pendant sept jours, les interprètes ont travaillé sans aucun coût supplémentaire. Autre retombée positive, une journée de rémunération en moins a été calculée pour les interprètes, les rapporteurs, les traducteurs et les dactylographes, soit une réduction des coûts de USD 22 018.
10. Le Secrétariat souhaite saisir cette occasion pour remercier les Royal Botanic Gardens de Kew, au Royaume-Uni, pour avoir eu la générosité, une fois de plus, de mettre à disposition gratuitement un rapporteur pour la CoP16.

### Recommandation

11. Le Secrétariat n'a eu connaissance d'aucune conséquence négative imputable à la réduction d'un jour de la durée de la CoP16 par rapport à la durée des sessions antérieures, et relève qu'il y a eu une réduction globale des dépenses.
12. Par conséquent, le Secrétariat sollicite l'accord du Comité permanent pour que, lors de la préparation du programme de travail provisoire des futures sessions de la Conférence des Parties, le Secrétariat suive, en règle générale, le modèle d'organisation de la CoP16, à savoir :
  - 1er jour: session pré-CoP du Comité permanent;
  - 2e jour: matin: cérémonie d'ouverture  
après-midi: séances plénières
  - 3e jour: matin: réunions régionales  
après-midi: sessions des Comités I et II
  - 3e-7e jours: réunions des Comités I et II
  - 8e-9e jours: pas de session officielle
  - 10e-11e jours: réunions des Comités I et I
  - 12e-13e jours: séances plénières.